

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39 mairie.mizoen@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2020/07

L'an deux mil vingt, le trois février, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix

Date de convocation du Conseil municipal : 24 janvier 2020

PRESENTS: MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger,

GONON Florence, MIALON Delphine, VIN Daniel

ABSENTS: PINATEL François

Secrétaire de séance : BEAUME Hugues

RESTAURATION DE L'EGLISE

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L 2123-1 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée,

Vu la délibération n°2019/39 du 5 juillet 2019 autorisant le lancement de la procédure adaptée pour la passation des marchés relatifs aux travaux de restauration extérieure de l'église phase 2020,

La consultation des entreprises s'est déroulée du 6 décembre 2019 au 16 janvier 2020 via le journal d'annonce légale Les Affiches de Grenoble et la plateforme en ligne « webmarche.addulact.org »,

L'ouverture des plis a été réalisée le 20 janvier 2020 par la commission d'appel d'offre qui a constaté que :

- Lot 1 maçonnerie ciment prompt : trois offres ;
- Lot 2 charpente couverture : aucune offre ;
- Lot 3 menuiserie : une offre.

Les membres de la commission d'appel d'offre ont décidé d'analyser les offres réceptionnées et déclarer infructueux le lot n°2 en l'absence de candidature remise.

Le lot n°2 est relancé via une nouvelle consultation publiée du 4 au 27 février 2020 via le journal d'annonce légale Les Affiches de Grenoble et la plateforme en ligne « webmarche.addulact.org »,

Considérant la demande de compléments réalisée au préalable pour le lot n°3 et l'analyse des offres réalisées par le maître d'œuvre et présentées à l'assemblée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

DECIDE de déclarer infructueux le lot n°3 car l'offre remise se révèle inacceptable compte tenu du montant trop élevé vis à vis des crédits alloués à l'opération et de le relancer via la procédure de consultation sans publicité ni mise en concurrence,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise suivante, selon les propositions du maître d'œuvre :

Lot	Travaux	Entreprise	Montant HT
1	Maçonnerie ciment naturel prompt	COMTE	273 121,03 €



38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39 mairie.mizoen@orange.fr

Acte n° 2020/07

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous documents correspondant à ces décisions,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2020,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

> Le Maire, Bernard MICHEL



Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Préfecture